

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 25 juin 2014 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

Présences des 30 communes représentées, à savoir :

La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Les Breuleux, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courtedoux, Delémont, Develier, Les Enfers, Fahy, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Muriaux, Le Noirmont, Porrentruy, Rebeuvelier, Saignelégier, Saulcy, Soyhières, Val-Terbi

Invités :

- M. Michel Thentz, Ministre
- M. Charles Juillard, Ministre
- M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes
- M. Christian Minger, Président APEA
- Mme Karine Marti, Cheffe OVJ
- Mme V. Metafuni, Féd. jurassienne des ass. de districts des fonctionnaires et employés communaux
- M. Jacques Chapatte, représentant du QJ

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses et absences des 27 communes, à savoir :

Alle, Le Bémont, Boécourt, Les Bois, Bonfol, Bourrignon, Bure, Cornol, Courchapoix, Courroux, Courtételle, Dampheux, Ederswiler, Fontenais, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Pleigne, St-Brais, Rocourt, Rossemaison, Soubey, Vellerat, Vendlincourt

1. Procès-verbal du 12 mars 2014

2. Election d'un nouveau membre au Comité

3. Rapport sur les finances communales 2012

Michel Thentz, ministre / R. Schneider

4. Information sur le retour des questionnaires liés à la Répartition des tâches et charges Etat-Communes

5. Projet d'ordonnance concernant la rémunération et le remboursement des frais en matière de gestion de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte

M. Christian Minger

- Prise de position

6. Projet d'autonomisation de l'Office des véhicules (OVJ)

Mme Karine Marti

- Prise de position

7. Information sur le soutien financier de la Ville de Zurich

M. R. Schneider

8. Divers.

M. le Président, Joël Vallat, ouvre la séance en saluant M. le Ministre Michel Thentz, M. Raphaël Schneider, les représentants des communes ainsi que les invités.

1. Procès-verbal du 12 mars 2014

Le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteure.

2. Election d'un nouveau membre au Comité

M. Didier Torti, maire de Bourrignon, ayant donné sa démission, le Comité AJC propose la candidature de M. Michel Brahier, maire de Val Terbi pour le remplacer et représentant le district de Delémont.

M. Michel Brahier est élu par applaudissements et des remerciements sont adressés à M. Torti pour son engagement.

3. Rapport sur les finances communales 2012 - présentation

M. le Ministre Michel Thentz débute la présentation du rapport. Les communes lui ont réservé un bon accueil. Grâce à MCH2, on aura la possibilité d'avoir un document encore plus complet et comparatif grâce à une base de données. Cela étant, les finances communales en général inquiètent le Gouvernement jurassien. Pour rappel, le décret sur l'administration financière des communes prévoit l'établissement d'un plan financier valable pour cinq ans lors d'un investissement important.

M. Raphaël Schneider détaille la présentation ci-jointe en insistant sur le fait que les grandes communes de plus de 1000 habitants s'en sortent mieux que celles qui n'atteignent pas ce seuil. La liste des communes en situation de découvert ou devant recourir à des emprunts pour faire face à leur dépenses de fonctionnement s'allonge. Il devient capital que les petites communes entament une réflexion. La situation demeure précaire pour 43 communes.

Ouverture de la discussion

Philippe Plumey, Fahy : A la page 53, on peut lire que l'endettement moyen des communes entre les cantons pour l'exercice 2011 est de 37 % pour le Canton d'Argovie et de 192.40 % pour le Canton du Jura. Au niveau suisse, n'y a-t-il pas une solidarité à instaurer pour parer à de tels écarts ? Est-ce que la mise en place d'un processus de fusion est la solution préconisée dans les communes où la dette communale augmente ? / RS : La philosophie des alémaniques et des latins est différente. En Suisse alémanique, lors d'investissements dans des réseaux d'eau, par exemple, la taxe va augmenter aussitôt. Une fois, l'investissement amorti, la taxe ne diminue pas, elle demeure au prix augmenté contrairement à ce qui se passerait chez les Latins. / MT : Quant à la solidarité intercantonale, elle est déjà remise en question par les cantons finançant majoritairement; ces derniers émettent des critiques à l'égard des cantons dépendant de la péréquation.

Gérald Marchand, Châtillon : Que va-t-il se passer si l'on fusionne 5 communes de petite envergure ? / MT : En fusionnant, ces communes se porteront mieux. Pour rappel, ce sont 43 communes qui influencent la situation financière pour l'ensemble du Canton.

Daniel Egloff, Beurnevésin : Le rapport est un réquisitoire pour faire disparaître les petites communes. / MT : Si l'on souhaite développer le Canton, maintenir une population, les finances doivent être assainies.

4. Information sur le retour des questionnaires liés à la Répartition des tâches et charges Etat-Communes

Joël Vallat, Président remercie les conseils communaux d'avoir répondu : Le bilan du retour des questionnaires peut être qualifié d'excellent. Au final, quelque 55 communes auront renvoyé le questionnaire et auront largement fait usage de la possibilité de donner leur avis.

A première vue, les réponses, les remarques et les propositions recueillies confirment la pertinence de l'exercice engagé. Ainsi, le but de la première étape a été atteint.

Actuellement les données issues des réponses aux questionnaires ont été saisies et sont en cours d'analyse par thème. Un inventaire des prises de position sans synthèse, ni commentaire sera établi d'ici la mi-juillet; le dépôt du rapport étant prévu à la mi-août.

Concernant le retour des questionnaires des autres instances, le SIDP et la FFC (Fédération des fonctionnaires communaux) ont répondu, l'AMDD et l'AMFM ayant pris l'option de laisser libre choix à leurs membres.

Quant aux services de l'Etat, ils ont également répondu en nombre, 32 questionnaires au total; deux services n'ayant pas de contacts significatifs avec les communes ont renoncé à répondre.

Actuellement, il s'agit d'analyser l'ensemble des réponses afin de dégager un aperçu fiable de la manière dont sont perçues et vécues les relations entre l'Etat et les communes ainsi qu'une liste de points sensibles et de propositions.

5. Projet d'ordonnance concernant la rémunération et le remboursement des frais en matière de gestion de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte

M. Christian Minger commente la présentation ci-jointe.

Philippe Plumey, Fahy : Avec le système de rémunération tous les 2 ans, qu'en est-il de l'information dans le temps et de l'indexation ? / Ch.M. : Les curateurs disposent d'une période de 2 ans. Au terme de la période, ils doivent établir leur rapport et l'APEA procède à l'examen.

Michel Choffat, Basse-Allaine : La mise en application impliquera des charges supplémentaires. / ChM. : Oui, ce sont des charges cantonales, admises à la répartition des charges.

Pierre Kohler, Delémont : Pourquoi limite-t-on le nombre de mandats ? / ChM. : Certains curateurs espéreraient peut-être 50 mandats, légalement il n'y a pas de limite, mais on a estimé que 12 mandats c'était déjà une lourde charge, le maximum étant fixé à 15.

En conclusion, M. Christian Minger annonce la prolongation de délai pour la réponse à la consultation.

6. Projet d'autonomisation de l'Office des véhicules (OVJ)

Karine Marti commente la présentation ci-jointe.

Daniel Egloff, Beurnevésin : Pourquoi l'Etat propose-t-il de privatiser alors que l'office dépend du droit régalien ? / Ch.J. : Le contrôle technique n'est pas une base régaliennne mais une tâche administrative. L'autonomisation de l'OVJ permettrait de se préparer à la libéralisation future permettant au secteur privé d'effectuer des tâches qui rapportent financièrement. L'Etat pourrait se voir privé de ces tâches et a contrario, devoir exécuter des tâches administratives non rentables. Le but étant véritablement de se préparer à l'éventuelle libéralisation.

P. Koller, Delémont : Un tableau démontrant l'avant et l'après avec les conséquences et les avantages pour le Canton et le citoyen aurait été intéressant. / KM : L'objectif n'est pas seulement financier bien qu'il prévoit de diminuer les coûts afin de les répercuter sur les émoluments mais également en rapport à des obligations liées à la sécurité.

Michel Choffat, Basse-Allaine : Pourquoi l'OVJ ne pourrait pas être plus efficace sans passer forcément par un projet d'autonomisation ? KM : Pour avoir la garantie, lors d'une libéralisation des tâches que les entreprises privées ne se substituent pas à l'Etat et se doter de moyens pour avoir encore plus d'efficacité, plus d'efficience et plus d'investissements pour parer à l'avenir.

Renaud Baume, Les Breuleux : Il s'agira de cadrer le statut des collaborateurs de l'OVJ. / KM : Les collaboratrices et collaborateurs ne bénéficieront pas plus d'avantages qu'auparavant.

7. Information sur le soutien financier de la Ville de Zurich

Les 10 dossiers des communes ont été sélectionnés par le Comité AJC. A noter que ce ne sont pas forcément les 10 meilleurs dossiers mais les 10 projets ayant le plus de chances d'obtenir un soutien financier. Les communes pourront effectuer la demande par le biais de la formule devant être remplie en allemand afin de pour bénéficier de l'attention des mécènes de Zurich; ces mécènes procèdent selon leurs sensibilités pour financer les projets proposés.

8. Divers : aucun

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 21 h 20 en souhaitant une bonne soirée aux participants et un bon match Suisse-Honduras.

Saignelégier, le 25 juillet 2014

La secrétaire



Annexes : - Rapport sur les finances communales 2012	sur le site internet	www.ajc-ju.ch
- Projet d'ordonnance concernant la rémunération et le remboursement des frais en matière de gestion de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte	sur le site internet	www.ajc-ju.ch
- Projet d'autonomisation de l'Office des véhicules (OVJ)	sur le site internet	www.ajc-ju.ch